N°596 du 5.2.2008

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2007

- - - - - -

L'an deux mille sept,
Le Samedi 29 décembre 2007, à 12 heures,

Le soussigné, Alain BONNET, agissant en qualité d'associé unique de la société **AB IMMOBILIER**, SARL au capital de 1 800 €, dont le siège social est à TREIZE SEPTIERS (85600) – Lieudit l'Humeau – rue de la Litaudière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 491 529 426,

déclare qu'il réunit entre ses mains la totalité des parts sociales de la société, ainsi qu'il résulte de l'acte constitutif en date du 31 juillet 2006,

et qu'il exerce les droits attribués aux assemblées générales d'associés dans les sociétés à responsabilité limitée en vertu de l'article L 223-1 alinéa 2 du Code de commerce.

Puis il prend les décisions suivantes :

- L'associé unique décide de prolonger exceptionnellement l'exercice en cours qui devait être clôturé au 31 décembre 2007, pour reporter la date de clôture au 31 mai 2008.
L'exercice en cours aura en conséquence une durée de dix-sept mois (17 mois).

- L'associé unique donne tous pouvoirs au gérant ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes à la résolution adoptée ci-dessus.

* * * * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique pour servir et valoir ce que de droit.

Alain BONNET